

**Contrat de Ville - Demandes de subventions de l'Etat, de la CAF, du FAS et du Conseil Général pour le fonctionnement des Régies de Quartier, des actions sportives et du local enfants aux Orchamps**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville réuni en Préfecture en juillet 1994 a arrêté les subventions des diverses actions d'accompagnement des quartiers conventionnés.

**1) Pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement de la Régie des Clairs-Soleils :**

DDTE	50 000 F
Etat DSU	25 000 F
FAS	50 000 F
CAF	15 000 F
Ville de Besançon (BP 1994)	200 000 F
Prestations exécutées par la Régie pour le compte de la Ville pour des travaux d'aménagement et entretien d'espaces extérieurs	100 000 F
Prestations exécutées par la Régie pour le compte de l'Office pour des travaux d'entretien, maintenance sur les parties communes des bâtiments HLM	<u>300 000 F</u>
<b>Total TTC</b>	<b>740 000 F</b>

correspondant aux dépenses prévisionnelles.

La délibération du 11 avril fait état de cette subvention de fonctionnement de 200 000 F à verser à l'Association Régie de quartier des Clairs-Soleils. Celle-ci est en cours de constitution.

Le fonctionnement de cette Régie nécessite :

- une expertise sur la faisabilité des prestations à lui confier pour le compte de la Ville et pour le compte de l'Office HLM d'où la sollicitation du Bureau d'études SECAFI pour une expertise comptable.

- et une expertise du CNLRQ (Réseau National de Régie de Quartier) pour entrer dans le processus de labellisation afin de pouvoir prétendre aux financements publics et bénéficier d'un parrainage par une Régie de même configuration, d'une autre Ville, pour la phase d'accompagnement au début du fonctionnement de la Régie des Clairs-Soleils.

Le Budget Ville de 200 000 F se répartit ainsi :

Expertise SECAFI	15 000 F
Expertise CNLRQ	10 000 F

Embauche Personnel Régie  
(à verser à l'Association Régie des Clairs-Soleils qui sera employeur) 175 000 F

**2) Pour la Régie de Quartier de Fontaine Ecu/Chaillot et l'Association des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs du Grand Besançon**

Les différents financeurs de la Régie lui versent directement leurs participations.

Pour faciliter les opérations administratives :

- la Caisse d'Allocations Familiales procédera au versement de la totalité de ses aides à diverses actions, à la Ville Besançon à qui il appartiendra d'effectuer le reversement de ces fonds aux divers bénéficiaires. 15 000 F sont ainsi accordés à la Régie de Quartier de Fontaine Ecu/Chaillot, 20 000 F à l'Association des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs du Grand Besançon,

- et le FAS versera à la Ville de Besançon des sommes à destination d'actions diverses menées par les associations :

. pour la Régie de Fontaine-Ecu 3 000 F pour l'action Point Accueil Enfants.

. pour l'Association des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs du Grand Besançon, qui mène une action avec le CCAS sur Planoise, le FAS attribue une subvention de 18 000 F.

**3) Pour les actions sportives**

Le service des Sports a prévu dans le cadre du Contrat de Ville de renforcer l'accès aux Sports pour des publics défavorisés par 5 actions :

- Clairs-Soleils pour les 7 - 12 ans

- Planoise, Rugby

- Echanges inter-quartiers «casser n'est pas jouer» basket-ball

- «Tout Besançon court»

- VTT Planoise

pour un coût total d'action de 172 700 F TTC. Le FAS a accordé une aide de 50 961 F, la part Ville de 121 739 F figurant au Budget de l'exercice courant du Service des Sports.

**4) Pour le local enfants 3 - 6 ans aux Orchamps**

Par délibération du 11 avril 1994, les premiers partenaires financeurs (Etat, CAF, SAFC) ont été sollicités sur ce projet retenu dans le cadre du plan de relance de l'Etat et du contrat de ville.

Rappel du plan de financement en tenant compte des évolutions financières à ce jour :

Etat	262 500 F	(1994)
CAF	100 000 F	(1994)

---

---

SAFC	310 000 F	(1994)
Ville	228 000 F	(BP 94)
Conseil Général	<u>70 654 F</u>	
Total TTC	<b>971 154 F</b>	

Le Conseil Municipal est invité à :

- modifier comme indiqué ci-dessus le plan de financement du local Enfants,

- autoriser M. le Maire :

\* à solliciter les subventions de l'Etat, du FAS et de la CAF qu'il conviendra d'inscrire dès réception des décisions attributives :

- Pour le fonctionnement des régies de quartier des Clairs-Soleils et de Fontaine Ecu/Chaillot :

. en recettes, au chapitre 961.0/1051.1059.94007 (régies de quartiers) 10000 (subventions Etat, FAS, CAF),

. en dépenses, au chapitre 961.0/657.94007.10000.

Ces subventions seront reversées aux associations régies de quartiers des Clairs-Soleils et de Fontaine Ecu.

La participation de la DDTE sera versée directement à l'association régie de quartier des Clairs-Soleils.

- Pour les actions sportives :

. en recettes au chapitre 903.54/1059.00506.20300 (subvention du FAS)

. en dépenses au chapitre 903.54/2147.00506.20300.

- Pour l'Association des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs du Grand Besançon :

. en recettes, au chapitre 945.90/7379.10000 (subventions du FAS et de la CAF)

. en dépenses, au chapitre 945.90/657.10000.

Les subventions du FAS et de la CAF seront reversées à l'Association.

- Pour le local enfants 3-6 ans aux Orchamps :

. en recettes, au chapitre 908.6/1053.88026.30200 (DSQ Palente-Orchamps) (subvention du Conseil Général)

. en dépenses, au chapitre 908.6/232.88026.30200.

L'encaissement et la réaffectation des subventions et participations de l'Etat, de la CAF et de la SAFC ont fait l'objet d'une délibération le 11 avril 1994.

\* à transférer 25 000 F de l'imputation 961.0/657.94007 (régies quartiers) 10000 à l'imputation 908.0/132.92034 (MOUS quartiers conventionnés) 10000 pour régler les factures d'expertises.

**M. JACQUEMIN** : Une question me vient à l'esprit à l'instant : il y a une régie qui fonctionne déjà, Monsieur le Maire, c'est celle de Fontaine Ecu. On se lance donc là dans une extension de ce genre d'expériences et je crois que c'est bien. Est-ce qu'on pourrait avoir une évaluation de ce qui a été fait à Fontaine Ecu ? Ça pourrait être intéressant pour tout le Conseil Municipal.

**M. LE MAIRE** : La régie de Fontaine Ecu fonctionne déjà depuis 7 ans.

**M. JACQUEMIN** : Il y a donc de quoi faire une évaluation aujourd'hui !

**M. LE MAIRE** : La régie de Fontaine Ecu est quelque chose de très positif depuis 7 ans, on en parlera d'ailleurs dans notre bilan et on le passera au Conseil Municipal pour que tout le monde en soit informé (rires). Vous pourrez à la limite même en profiter. Voyez comme je suis généreux ce soir !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.